

Demandes de subvention à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et à la DREAL

« Animation de la mise en œuvre de la stratégie régionale Espèces Animales Exotiques Envahissantes - Phase 5 »

1. Contexte

Depuis 2020, l'ARBE anime l'élaboration de la stratégie régionale espèces animales exotiques envahissantes (EAEE) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien étroit avec la DREAL PACA, l'OFB et les partenaires, notamment le CBNMED et le CEN.

C'est un travail de longue haleine, organisé autour de 4 phases, qui a demandé plus de deux ans de recherches d'experts pour chaque groupe d'espèces, d'analyses, d'organisation et de valorisation des données, de validations scientifiques de la méthode et des résultats et d'animation avec tous les partenaires.

Sur ces deux ans et demi, ont été réalisés :

- Mise en place et animation de la **gouvernance**
- Elaboration d'une méthodologie de travail et présentation au **CSRPN**
- Etablissement des **listes** et mise en place de **groupes de travail** (GT) pour ;
 - ✓ Les vertébrés avec les experts (CST)
 - Oiseaux
 - Mammifères, ex : Ragondin, Rat brun, Écureuil de Pallas, Cerf sika, Mouflon à manchettes, Rat musqué, Raton laveur, Tamia de Sibérie, Vison d'Amérique, ...
 - Reptiles
 - Amphibiens
 - Poissons
 - ✓ Les invertébrés avec les experts (CST et GT)
 - Crustacés
 - Arthropodes sans crustacés découpés en 11 sous-groupes (en cours) : élaboration des listes très complexe (vocabulaire propre, grande diversité de trait de vie, impacts à considérés sur toutes les étapes du développement de l'insecte, organismes de petites tailles, peu d'études de leurs impacts sur la biodiversité, souvent examinés sous l'angle de « peste agricole », manque d'experts pour certains groupes voire sous-groupes (ex : rhopalocères et hétérocères)
 - Gastéropodes
 - Autres taxons : vers plats et vers ronds
- Démarrage du travail sur le **plan d'actions** : Choix de la terminologie et de la méthode à employer
- Etablissement de la **trame** de la **stratégie** :
 - ✓ *I. Prévention de l'introduction et de propagation des EAEE*
 - ✓ *II. Intervention de gestion*
 - ✓ *III. Amélioration et mutualisation des connaissances*
 - ✓ *IV. Communication, sensibilisation et formation*

✓ *V. Gouvernance*

- Etablissement des **objectifs et des pistes d'actions** pour chaque axe de la trame
- Discussion autour de **l'actualisation du diagnostic social**
- Réflexion avec l'ORB pour la création d'un ou plusieurs **indicateurs EAEE**
- **Etat de l'art de la réglementation** en lien avec les EAEE
- Participation aux **ateliers Stratégie régionale biodiversité**
- Participation à la journée du **Réseau d'Experts du Centre de Ressources Espèces Exotiques Envahissantes** (UICN France & OFB)
- **Interview par le Centre de Ressources Espèces Exotiques Envahissantes**
- **Création d'une rubrique EEE sur le site de l'ARBE**
- **Webinaire une heure pour comprendre et agir avec CBNMED**
- Rédaction des fiches actions et consolidation suite au COTECH élargi
- **Recensement des acteurs régionaux** en vue de l'organisation des ateliers participatifs prévus début 2024, nécessaires à la réalisation du plan d'actions et **Envoi des invitations pour participer aux ateliers – Décembre 2023**
- Finalisation de la rédaction de la stratégie
- **Bilatérales avec les experts**
- **CSRPN – Décembre 2023**
- Cadre méthodologique (OFB)
- Plan d'actions (OFB et ARBE)
- Évaluation de l'état d'avancement (Méthodologie d'évaluation simplifiée et indicateurs de suivi de la stratégie EAEE) (DREAL)
- Présentation du plan d'actions au CSRPN début 2024

A noter : les listes des EAEE pour lesquelles il manque des données et des informations pour être recensées, ont été inscrites dans la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie.

La fin de l'élaboration de la stratégie (phase 4) est prévue pour avril 2024

2. Actions prévues du 8 mai 2024 au 7 mai 2025 pour l'animation de la mise en œuvre de la stratégie soit la phase 5

Dans la phase 5 qui fait l'objet de la demande de subvention, il s'agit d'animer et de mettre en œuvre la stratégie, dont certaines actions du plan d'actions incombent à l'ARBE, en lien avec toutes les parties prenantes : cofinanceurs, partenaires scientifiques et techniques, gestionnaires, collectivités, associations, ...

Actions prévues

En co coordination avec la DREAL, la Région, l'Office Français de la Biodiversité, et en lien avec les conservatoires, il est prévu :

- **La mise en page et l'impression de la stratégie**
- **Le lancement de la mise en œuvre de la stratégie, sa diffusion et son suivi**
- **La réalisation des actions incombant à l'ARBE :**
 - Analyse de la pertinence de la valorisation des recherches préalables à la stratégie : L'élaboration de toutes les listes nécessite un travail de recherche bibliographique, de compilation et de synthèse important retranscrit dans des tableaux EXCEL ; faut-il les valoriser ?
 - Définition, mise en œuvre et l'animation d'une nouvelle gouvernance
 - Veille et formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes
 - Participer aux échanges régionaux, nationaux, internationaux
 - Etudier la faisabilité d'utiliser INVMED et s'associer à la plateforme
 - Rédiger un rapport technique en complément des listes
 - Identifier les espèces exotiques envahissantes protégées

- Créer un indicateur sur les espèces animales exotiques envahissantes en partenariat avec l'ORB
- Commencer l'élaboration des fiches espèces après avoir défini les espèces prioritaires
- Initier l'élaboration d'un plan de communication propre au Espèces Animales Exotiques Envahissantes
- Diffuser via la lettre de l'ARBE des informations liées aux EAEE (connaissance, outils d'accompagnement technique et financier ...)
- Participation à la vie de l'agence et contributions diverses
 - Formations internes et externes
 - Webinaires
 - Café d'agence, point mission ...

La présente demande de subvention concerne la phase 5 de l'animation de la mise en œuvre de la stratégie. Le plan de financement est présenté ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel phase 5 Animation de la mise en œuvre de la stratégie EAEE			
8 mai 2024 au 7 mai 2025			
Dépenses		Recettes	
Dépenses directes	14 700 €	Région – hors PA	35 000 €
Déplacements	500 €	Région PA	6 863 €
Frais de structures	8 145 €	Etat	35 000 €
Frais généraux RH	13 200 €		€
Frais RH mission	63 639 €	Auto-financement :	23 988 €
Véhicules	667 €		
TOTAL	100 851 €	TOTAL	100 851 €